

Pour une éducation d'éveil. 4er cahier. Les activités dirigées.

Numéro d'inventaire : 2011.02468

Type de document : livre

Éditeur : Institut national de recherche et de documentation pédagogiques (29 rue d'Ulm Paris)

Imprimeur : Imp. Nationale

Date de création : 1971

Collection : Cahiers de documentation. Série pédagogique. ; 16

Description : Livret agrafé.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Premier cahier d'une série de quatre cahiers de documentation due à la collaboration de M. Paul Maréchal. Bibliogr. pp. 57-59.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 59

Sommaire : Sommaire.

ISBN / ISSN : 11583134

*cahiers de
documentation*

série pédagogique

LES ACTIVITÉS DIRIGÉES

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE
ET DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUES**

Les activités dirigées sont, pour l'enfant, des activités de création, dans l'application de techniques enseignées par le maître.

Elles sont recommandées par les instructions officielles.

Elles ne sont qu'une application des méthodes actives.

Les activités dirigées sont des activités de création à des fins d'enseignement et d'éducation générale. En s'y livrant, l'enfant satisfait quelques-uns de ses besoins profonds ; il réalise une œuvre, il s'instruit et s'exprime sous des formes diverses.

Le maître, lui, apprend à cet effet des techniques ; il guide et oriente ses efforts en fonction d'un plan de travail ou d'un programme d'études.

Les activités dirigées sont la règle d'or de l'éducation maternelle, la base de toute formation et de tout enseignement de l'enfance inadaptée (1). Elles s'intègrent à l'enseignement élémentaire qu'elles tendent à transformer parce qu'elles ne sont, dans l'esprit même des instructions officielles, qu'une application des méthodes actives.

I

LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES

Les activités dirigées ont été introduites dans les programmes des écoles primaires en 1938.

Les instructions de 1938 prévoient trois heures d'activités dirigées par semaine.

L'introduction des activités dirigées dans les programmes des écoles primaires date de 1938. Il s'agissait alors de « loisirs dirigés », dénomination qui, pour avoir prêté à critiques, fut peu après abandonnée.

Les instructions de 1938 précisent, à la suite d'expériences favorables tentées dès 1936, en divers départements, l'esprit des activités dirigées ; elles suggèrent quelques-uns des multiples aspects qu'elles peuvent prendre ; elles fixent leur place dans l'horaire hebdomadaire.

« Les expériences faites depuis deux ans ont suscité un grand mouvement d'intérêt. Le but poursuivi a été clairement mis en relief par les exécutants. Il s'agit de mettre à profit les leçons qui se dégagent de toutes les expériences pédagogiques faites en France et à l'étranger au cours de ces dernières décades. De toutes ces tentatives qui l'on groupe sous le nom général d'école nouvelle et qui visent à faire un appel direct à l'activité spontanée de l'enfant, nous avons beaucoup à tirer...

« Si les trois heures (2) d'activités dirigées sont utilisées par un maître diligent, elles doivent fournir les acquisitions les plus solides qui serviront de fondement à un enseignement moins formel et plus proche de la vie.

« L'ingéniosité des maîtres est appelée à se donner libre cours et l'on peut concevoir une infinité de modalités dans l'organisation de ces heures et dans l'utilisation des ressources du milieu local. C'est la promenade au cours de laquelle la conversation est orientée vers l'analyse du paysage. Leçon de géographie, de botanique, d'agriculture ? Non, certes, mais un appel à l'obser-

(1) Cf. le cahier « Les Méthodes actives ».

(2) Cf. ci-dessous la réduction d'horaire prévue par l'arrêté du 17 octobre 1945.

Les activités dirigées sont multiples et tendent à faire de l'enfant « l'artisan de sa propre éducation ».

Les instructions de 1938 recommandent particulièrement deux sortes d'activités : « celles qui ont trait à l'activité esthétique de l'enfant » et les activités manuelles.

La mise en œuvre des activités dirigées — en milieu urbain comme en milieu rural — ne présente pas de difficultés insurmontables.

vation directe, où la formule, trouvée parfois, d'autres fois suggérée, vient à son heure et comme d'elle-même — la formule qui sera reprise plus tard en classe, sous une forme plus méthodique. C'est la visite d'un monument historique devant lequel s'éveille le sens du passé. L'éloquente leçon des vieilles pierres ne suscitera peut-être pas beaucoup de vocations historiques comme celle de Michelet, mais son langage peut trouver un écho dans toutes les âmes enfantines. Ce sont des visites de chantiers ou d'usines moins orientées vers la connaissance d'une technique changeante que destinées à donner à l'enfant le sens de la grandeur et de la noblesse de l'effort humain. A l'école même et dans ses environs immédiats c'est une longue séance au jardin, où le développement de l'habileté manuelle, l'observation minutieuse du sol, de la plante, des animaux, de leur croissance et de leurs transformations deviennent possibles. C'est peut-être aussi une séance de projections ou de cinéma avec commentaires spontanés de la classe, mais disciplinés et adroitement orientés par le maître. Ce sont enfin et surtout les initiatives de l'élève isolé ou du groupe d'élèves que l'on recueille, que l'on stimule, dont on favorise l'éclosion et le développement dans une atmosphère de liberté réglée. L'enfant devient l'artisan de sa propre éducation en même temps que son sens social se développe.

« Deux ordres d'activité ont naturellement leur place dans ces trois heures. D'abord celles qui ont trait à la formation esthétique de l'enfant et particulièrement le chant chorale... Dans les villes, les visites de musée apparaîtront comme un puissant moyen d'éducation esthétique. En second lieu, les activités manuelles. On a déjà mentionné les travaux horticoles, mais il y a d'autres possibilités encore, même avec un outillage réduit ou minimum, aussi bien dans les écoles de garçons que dans les écoles de filles... toute éducation est suggestion et liberté ordonnée. Toute éducation doit aussi être joie. Pour cette raison, nous attachons un grand prix aux fêtes scolaires... »

Les instructions terminent par quelques considérations sur les conditions d'application.

« La mise en pratique d'un tel dessein ne se heurte pas aux mêmes obstacles dans les centres urbains et dans les écoles rurales. Dans les villes, les écoles publiques comptent en général plusieurs classes, chaque maître a la responsabilité d'un groupe relativement homogène au point de vue du développement intellectuel.

« ... Dans les écoles rurales à une seule classe, le problème est... complexe puisqu'un même maître doit diriger en même temps les occupations de plusieurs groupes d'enfants d'âges très différents. On ne croit pas cependant qu'il passe en difficulté celui qui se pose dans ces mêmes écoles à toutes les heures de la vie scolaire. Aux exercices qui se déroulent en dehors de l'enceinte scolaire, toute l'école peut participer : les mêmes images se gravent dans la mémoire de tous, chaque enfant retire du commentaire le bénéfice que comporte son âge. Pour ceux qui se déroulent dans la classe ou aux abords immédiats de l'école, la préoccupation naturelle du maître est d'exercer une surveillance constante sur tous les groupes à la fois. Une répartition judicieuse des occupations, l'emploi raisonné des chefs de groupe rendront possible le contrôle d'exercices simultanés.

« ... Les maîtres et maîtresses pourraient être arrêtés par la crainte légitime des responsabilités légales en cas d'accident. On répètera ici que la loi du 5 avril 1937 substitue la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement public. Elle prescrit que ceux-ci ne pourront jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime ou ses représentants. Il en sera ainsi toutes les fois que, pendant la scolarité... les enfants... confiés aux membres de l'enseignement public se trouveront sous la surveillance de ces derniers. »

Instructions relatives aux programmes du 23 mars 1938.